

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

Rapport annuel 2021

(Version abrégée)

Rapport annuel 2021

Malgré la pandémie, 2021 a été une année réjouissante pour les caisses de pension en Suisse. Le taux de couverture des institutions de prévoyance de droit privé s'établit en effet à 124,6%. Les réserves de fluctuation de valeurs ont augmenté au cours de l'année et sont en moyenne supérieures aux objectifs fixés. Le rendement estimé est de 9,25%. A l'exception des obligations Suisse et des obligations monde, toutes les classes d'actifs ont contribué positivement au rendement.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons a obtenu un **rendement positif** de **5,02%** (contre 3,7% l'année précédente) sur l'ensemble des actifs. L'indice de référence (+4,77%) a ainsi été dépassé de +0,25%. En raison d'un taux de liquidités élevé et d'une allocation plus défensive en cours d'année (surpondération des obligations et sous-pondération des actions), le rendement reste inférieur à la moyenne suisse. La pondération des placements à risque inférieure à la moyenne de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons s'explique par le nombre d'assurés (plus de bénéficiaires de rentes que d'assurés actifs).

Le produit des placements de la fortune s'établit à CHF 37,8 millions en 2021 (contre CHF 26,5 millions en 2020).

Taux d'intérêt négatifs – la charge d'intérêts se monte à CHF 138'049.45 pour l'année 2021 (2020: CHF 117'059.51). L'environnement des taux d'intérêt reste défavorable et complique considérablement la planification des liquidités, car des montants liquides suffisamment importants doivent être disponibles pour honorer nos engagements, dont le versement des rentes, dans les temps impartis.

L'**excédent** de recettes se montait à **CHF 18,46 millions** au 31 décembre 2021. Ce montant a été versé aux **réserves de fluctuation de valeurs** qui s'établissaient ainsi à **CHF 104,25 millions** au 31 décembre 2021. L'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs est fixé à CHF 128 millions.

En 2021, les avoirs de vieillesse des assurés actifs ont été rémunérés au taux minimum LPP de 1%. La charge comptabilisée pour la rémunération des avoirs de vieillesse est de CHF 2,29 millions.

Au vu de la situation financière positive de la caisse de pension, le Conseil de fondation a décidé de revoir les bases actuarielles en décembre 2021. A la suite, des tables générationnelles ont été utilisées pour la première fois (au lieu des tables périodiques comme jusqu'à présent) pour la clôture annuelle au 31 décembre 2021. La plupart des institutions de prévoyance ont déjà procédé à ce changement.

Contrairement aux tables périodiques, les tables générationnelles tiennent compte de l'évolution future des probabilités de décès et sont donc beaucoup plus précises:

- La mortalité dépend de l'âge et de l'année de naissance.
- La diminution future (supposée) de la mortalité est prise en compte.
- L'espérance de vie ou les valeurs actuelles sont calculées en fonction de la classe d'âge.

La conséquence financière du changement de table est l'augmentation arithmétique du capital de prévoyance.

Le **taux d'intérêt technique** de **1,5%** est maintenu pour le moment. Une provision est constituée en vue d'une baisse future. CHF 2 millions lui sont attribués chaque année. Cette réserve a été augmentée de CHF 2 millions supplémentaires et s'établit ainsi à CHF 6 millions au 31 décembre 2021.

Malgré ce changement et l'augmentation des engagements en rapport, le **degré de couverture** (fortune de prévoyance disponible par rapport aux engagements actuariels) a augmenté au 31 décembre 2021 pour atteindre **116,32%** (contre 113,32% l'année précédente), ce qui est très satisfaisant.

Effectif des assurés – L'effectif des assurés actifs a diminué par rapport à l'année précédente. Au 31 décembre 2021, 1088 collaborateurs actifs étaient assurés auprès de la caisse de pension (contre 1180 l'année précédente). L'effectif des bénéficiaires de rente a baissé de 63 personnes et comprenait 1319 bénéficiaires de rente au 31 décembre 2020.

Vous trouverez de plus amples informations sur le bilan au 31 décembre 2021 dans l'annexe aux comptes annuels.

Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (Orab)

L'ordonnance entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2014 oblige les institutions de prévoyance à faire usage de leur droit de vote en tant qu'actionnaires pour ce qui est des placements directs et à communiquer aux assurés ce qu'elles ont voté. La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke investit uniquement dans des placements collectifs. Elle ne détient donc pas de placements au sens de l'Orab et n'est de fait pas soumise à l'obligation de voter.

Changement au niveau du personnel

L'expert en technique actuarielle **Stephan Gerber** (SLPS SA, auparavant ABCON SA) a accompagné et conseillé la fondation de prévoyance durant de nombreuses années. Il a pris une retraite bien méritée au 31 décembre 2021. Madame **Elena Fehr**, experte en assurances de pension avec brevet fédéral (SLPS SA) succède à Stephan Gerber. Elle est d'ores et déjà responsable des calculs actuariels au 31 décembre 2021. Nous remercions chaleureusement Stephan Gerber pour son expertise professionnelle durant toutes ces années.

Changement au sein du conseil de fondation

Priska Gautschi, représentante des salariés du secteur Administration a quitté le Conseil de fondation pour cause de retraite anticipée. Conformément au règlement électoral, lorsqu'un représentant des salariés quitte le Conseil de fondation, il est automatiquement remplacé pour la durée résiduelle du mandat par le collaborateur du secteur correspondant arrivé en deuxième position lors des dernières élections des représentants des employés. **Simone Schaub-Oberholzer** a donc succédé à Priska Gautschi au Conseil de fondation au 30 avril 2021.

Perspectives

Développement continu de l'AI: système de rentes linéaire

Un nouveau système de rentes linéaire est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Il a pour but d'inciter les personnes invalides à augmenter leur activité professionnelle.

Le seuil d'entrée de 40% reste inchangé, et une rente entière continue d'être versée à partir d'un degré d'invalidité de 70%.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons s'est alignée sur les degrés AI de l'Assurance invalidité fédérale et adapté son règlement en conséquence.

Baisse du taux de conversion

En décidant d'abaisser le taux de conversion, le Conseil de fondation s'est attaché à éviter autant que possible les réductions de rentes et à les compenser:

- Perte de rente maximale de 2,75% pour tous les assurés âgés de 45 ans et plus.
- Perte de rente maximale de 6% pour les assurés jusqu'à 45 ans.

Nous sommes heureux d'avoir réussi à atteindre cet objectif.

Dans un premier temps, les cotisations d'épargne des employés et des employeurs ont été augmentées de 10% au 1^{er} janvier 2020.

La deuxième étape des mesures décidées par le Conseil de fondation pour renforcer la situation financière de la caisse de pension a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2022. Des apports compensatoires ont été crédités aux avoirs de vieillesse des assurés bénéficiaires au 1^{er} janvier 2022.

Ces apports compensatoires ont été financés par une provision supplémentaire constituée à cet effet et la dissolution de réserves devenues inutiles.

A partir du 1^{er} janvier 2022, un taux de conversion de 5,1% (contre 5,9% auparavant) sera appliqué lors des départs à la retraite ordinaire (hommes 65 ans / femmes 64 ans).

Révision du CC (entretien de l'enfant)

De nouvelles obligations de déclaration s'appliquent aux services spécialisés dans l'aide au recouvrement ainsi qu'aux institutions de prévoyance et de libre passage depuis le 1^{er} janvier 2022. Sont ici visées les personnes qui ne remplissent pas leur obligation d'entretien. Exemple: si une personne ne verse pas la pension alimentaire due pour des enfants, il s'agit d'éviter qu'elle puisse retirer un capital de sa prévoyance professionnelle. Les services spécialisés dans l'aide au recouvrement doivent notifier aux institutions de prévoyance et de libre passage les personnes qui négligent leur obligation d'entretien. Le service spécialisé concerné doit ensuite être informé sans délai de l'échéance d'un versement sous forme de capital afin que des mesures juridiques puissent être prises à temps dans le but de garantir les créances d'entretien.

La mise en œuvre des **révisions de l'AVS et de la LPP** continuera d'occuper la politique, mais aussi les électeurs. Quoi qu'il en soit, le suspense reste entier!

Remarque: vous trouverez des informations sur les cotisations et les prestations, les règlements de la fondation de prévoyance, des formulaires, des données de contact ou encore des informations et chiffres-clés d'actualité sur la page Internet de la caisse de pensions à l'adresse www.pvs-feldschloesschen.ch.

Nous espérons que le présent rapport annuel vous fournira une fois encore des informations utiles.

Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe

Patrik Füeg, Président du conseil de fondation
Susanne Baumberger, Responsable de la fondation de prévoyance

Rheinfelden, mai 2022

BILAN	31.12.2021	31.12.2020
	CHF	CHF
ACTIF		
Placement de la fortune	711'601'502.31	694'492'997.18
Liquidités	17'551'848.18	11'985'421.60
Créances	653'748.65	724'808.90
Compte courant employeur	3'192'223.90	4'003'970.60
Compte courant Swiss Life	13'940.55	1'733'491.30
Titres		
Parts de fond Money Market	28'908'866.65	39'239'442.80
Obligations Suisse	259'179'707.55	229'292'494.60
Obligations Etranger (hedged)	40'517'621.60	41'883'633.10
Actions Suisse	55'362'685.82	55'442'286.07
Actions Etranger (hedged)	77'011'032.80	83'688'123.25
Actions Etranger Small Cap	22'921'863.10	23'888'465.40
Actions Marchés émergents	18'645'395.15	23'403'682.20
Parts de fond immobilier	187'642'568.36	179'207'177.36
Compte de régularisation actif	3'486.00	3'486.00
Actifs issus de contrats d'assurance	34'531'592.00	39'403'363.00
Total actif	746'136'580.31	733'899'846.18
PASSIF		
Engagements	1'598'428.80	2'866'358.75
Prestations de libre passage et rentes	1'598'428.80	2'866'358.75
Compte de régularisation passif	559'863.79	624'292.97
Provisions non techniques	756'584.65	727'766.85
Capitaux de prévoyances et provisions techniques	638'970'326.00	643'898'098.00
Capital de prévoyance assurés actifs	234'775'978.00	244'408'316.00
Capital de prévoyance retraités	339'263'725.00	331'457'586.00
Provisions techniques	64'930'623.00	68'032'196.00
Réserve de fluctuation de valeurs	104'251'377.07	85'783'329.61
Fonds libres	0.00	0.00
Situation au début de période	0.00	0.00
Excédent de produits / charges	18'468'047.46	24'010'485.60
Constitution / Dissolution réserve de fluctuation	-18'468'047.46	-24'010'485.60
Total passif	746'136'580.31	733'899'846.18

COMPTE D'EXPLOITATION

	01.01.-31.12.2021	01.01.-31.12.2020
	CHF	CHF
Cotisations et apports, ordinaires et autres	25'975'091.25	30'764'773.45
Cotisations des employés	9'308'273.36	10'531'511.14
Cotisations de l'employeur	12'818'052.89	14'506'925.17
Primes uniques et rachats	3'848'765.00	5'726'337.15
Prestations d'entrée	3'152'893.55	4'718'500.65
Apports de libre passage	3'022'893.55	4'247'500.65
Remboursement de versement anticipés EPL / divorce	130'000.00	471'000.00
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	29'127'984.80	35'483'274.10
Prestations réglementaires	-33'806'483.60	-34'432'102.75
Rentes de vieillesse	-18'176'047.40	-18'867'354.70
Rentes de survivants	-7'813'540.25	-8'094'676.75
Rentes d'invalidité	-1'473'189.55	-1'673'938.75
Prestations en capital lors de départs à la retraite	-6'309'483.25	-5'601'545.55
Prestations en capital en cas de décès	-34'223.15	-194'587.00
Prestations de sortie	-16'520'551.90	-17'179'372.20
Prestations de libre passage en cas de sortie	-15'849'281.40	-16'493'761.05
Versement anticipés EPL / divorce	-671'270.50	-685'611.15
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-50'327'035.50	-51'611'474.95
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	19'087.17	11'181'395.59
Modification du capital de prévoyance assurés actifs	11'928'567.20	-1'517'307.85
Modification du capital de prévoyance retraités	-7'806'139.00	17'395'591.00
Modifications des actifs issus des contrats d'assurance	-4'871'771.00	829'691.00
Modification de provisions techniques	3'101'573.00	-3'183'705.00
Rémunération du capital d'épargne	-2'295'043.45	-2'312'590.15
Charges d'intérêts PLP et rentes transitoires	-38'099.58	-30'283.41
Rendement des prestations d'assurance	3'791'104.65	4'380'410.80
Prestations d'assurance	3'789'278.65	4'380'270.80
Part d'excédents issue des assurances	1'826.00	140.00
Charges d'assurance	-94'194.35	-102'032.15
Prime d'assurance	-9.90	0.00
Cotisations au fonds de garantie	-94'184.45	-102'032.15
Résultat net de l'activité d'assurance	-17'483'053.23	-668'426.61
Résultat net du placement de la fortune	36'508'017.52	25'252'456.67
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	0.00	0.00
Charge d'intérêts sur les avoirs en banque	-138'049.45	-117'059.51
Produit des intérêts sur le compte courant employeur	986.55	8'319.45
Rendement Swiss Life	134.25	0.00
Produit des placements de la fortune	37'878'415.80	26'551'767.45
Frais de gestion des placements de la fortune	-1'233'469.63	-1'190'570.72
Dissolution/constitution de provision non techniques	0.00	0.00
Autres produits	496.70	3'548.75
Autres produits	496.70	3'548.75
Autres frais	-38'935.61	-38'860.24
Frais de gestion	-518'477.92	-538'232.97
Frais de gestion propres	-387'145.85	-400'356.30
Organe de révision	-28'271.25	-28'271.25
Expert en actuariat	-70'737.35	-75'492.35
Organe de surveillance	-9'598.80	-9'731.10
Conseil juridique, autres conseils et prestations informatiques externes	-20'530.05	-22'009.55
Taxes, redevances et apports	-2'194.62	-2'372.42
Excédent de produits/charges avant constitution de la réserve de fluctuation	18'468'047.46	24'010'485.60
Constitution / Dissolution réserve de fluctuation	-18'468'047.46	-24'010'485.60
Excédent de produits	0.00	0.00

Annexe au bilan annuel 2021

Forme juridique et buts

La fondation a pour but la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution en faveur des salariés de Feldschlösschen Getränke SA, ainsi que des entreprises étroitement liées économiquement ou financièrement, et en faveur de leurs proches et survivants, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

En plus des prestations minimales légales selon la LPP, la fondation peut assurer d'autres mesures de prévoyance, telles des prestations de soutien dans des cas d'urgence liés à une maladie, un accident, l'invalidité ou le chômage.

La fondation se conforme à la partie obligatoire de la LPP. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle de l'Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des fondations du canton d'Argovie sous le numéro d'ordre 0232.

Employeurs affiliés

Actifs	31.12.2021	31.12.2020
Feldschlösschen Getränke SA	383	412
Feldschlösschen Supply Company AG, à partir du 1.10.2014	612	655
Carlsberg Supply Company AG	91	110
Salariés délégués (programme <i>Global Mobility</i> du groupe Carlsberg)	2	3
Total	1'088	1'180

Effectif des assurés

Actifs	31.12.2021	31.12.2020
Hommes	894	967
Femmes	194	213
Total	1'088	1'180
dont assurés dans le plan Plus	139	153

Bénéficiaires de rentes	31.12.2021	31.12.2020
Retraités	732	744
Invalides	62	73
Veuves / veufs	498	531
Rentes pour enfants	27	34
Total	1'319	1'382

Plan de prévoyance

Le plan de prévoyance repose sur la primauté des cotisations pour la *prévoyance vieillesse*. La Fondation propose deux plans de prévoyance vieillesse (Plan de base et Plan Plus). Dans le plan de base, les cotisations de vieillesse sont de 40% pour le salarié, et de 60% pour l'employeur. Le plan Plus prévoit des cotisations de vieillesse d'un montant égal pour le salarié et pour l'employeur.

Les prestations d'invalidité et de décès (*prévoyance risque*) sont calculées en pourcentage du salaire assuré (primauté des prestations). Les cotisations sont financées à raison de 40% par la personne assurée, et de 60% par l'employeur.

Risques actuariels et couverture du risque

En tant qu'institution de prévoyance autonome, la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke assume elle-même le risque lié aux prestations réglementaires de la prévoyance risque (invalidité et décès) ainsi que la prévoyance vieillesse.

Contrats d'assurance

Contrat de rente Swiss Life

Une partie de l'effectif des rentes issu de certaines institutions de prévoyance précédentes est encore assuré auprès de Swiss Life. La fondation est le souscripteur de l'assurance. C'est elle qui verse les rentes mensuelles aux retraités. Ces derniers n'ont aucune prétention à faire valoir auprès de Swiss Life.

La valeur de rachat correspondante (actifs issus de contrats d'assurance) se monte à 34,5 millions de CHF.

Bases actuarielles

Les bases réglementaires et les calculs relatifs au bilan actuariel se fondent pour la première fois sur les bases techniques LPP 2020, tables générationnelles, pour la clôture au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020: tables périodiques LPP 2015).

Le taux d'intérêt technique est actuellement de 1,5%.

La *Provision pour changement de bases techniques* avait été constituée pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que des autres changements biométriques et démographiques. Avec le passage aux tables générationnelles, la provision n'est plus nécessaire.

Comme la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Boissons assume les pertes sur les retraites dues au taux de conversion actuellement trop élevé, des *Provisions pour taux de conversion excessif* sont constituées.

Comme la fondation assume elle-même les risques actuariels en cas de décès et d'invalidité, il convient de gérer un *Fonds de fluctuation des risques* afin de pouvoir maintenir un équilibre en cas de fluctuations actuarielles (la survenance des cas de décès et d'invalidité ne correspond pas exactement aux prévisions).

Provisions pour diminution du taux de conversion: provisions temporaires constituées dans le cadre des mesures de stabilisations décidées par le conseil de fondation. Au 31 décembre 2021, la provision a été augmentée au montant effectivement nécessaire pour financer les apports compensatoires (abaissement du taux de conversion à 5,1% au 1^{er} janvier 2022). La provision a été utilisée dans son intégralité au 1^{er} janvier 2022.

Provision pour baisse du taux d'intérêt technique – En raison de la faiblesse persistante des taux d'intérêt, le taux d'intérêt technique doit être baissé à 1% à moyen terme. Une provision pour baisse du taux d'intérêt technique est constituée à cet effet.

	31.12.2021	31.12.2020
Changement de bases	0	8'122'405
Taux de conversion	21'200'000	28'664'595
Fonds de fluctuation des risques	8'986'282	11'245'196
Diminution du taux de conversion	28'744'341	16'000'000
Baisse du taux d'intérêt technique	<u>6'000'000</u>	<u>4'000'000</u>
Total provisions techniques	64'930'623	68'032'196

Taux de couverture selon l'art. 44 OPP2

L'expert en actuariat, Madame Elena Fehr de la société SLPS AG, effectue un examen annuel au sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP. L'examen effectué au 31 décembre 2021 a donné les résultats suivants:

Le bilan technique arrêté au 31 décembre 2020 présentait un excédent actuariel de CHF 18'468'047. Le taux de couverture était de 116,3%. La fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Getränke n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

	31.12.2021	31.12.2020
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	<u>638'970'326</u>	<u>643'898'098</u>
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	638'970'326	643'898'098
Réserves de fluctuation	104'251'377	85'783'329
Capital de la fondation et fonds libres	0	0
Fonds disponibles pour la couverture des obligations réglementaires	<u>743'221'703</u>	<u>729'681'427</u>
Taux de couverture	116,3%	113,3%

Tenue des comptes et principes d'évaluation

La comptabilisation, la tenue des comptes et l'évaluation sont faites conformément au Code des obligations (CO) et à la LPP. Les comptes annuels composés du bilan, du compte d'exploitation et d'une annexe indiquent la situation financière effective au sens de la législation en vigueur. Les critères d'évaluation retenus sont conformes aux normes de présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. Ces normes exigent notamment que les actifs soient inscrits au bilan à la valeur du marché. Elles ne permettent en outre plus de réserves (exception faite des réserves techniquement nécessaires). Les fonds libres de la fondation ne pourront être mentionnés que lorsque toutes les réserves auront été constituées à hauteur des montants exigés.

La totalité des actifs sera évaluée selon les valeurs du marché au jour de référence du bilan. Les cours communiqués par les offices de dépôt font foi. Pour le reste, les dispositions de l'art. 48 OPP2 et des normes Swiss GAAP RPC 26 ch. 3 s'appliquent.

Réserve de fluctuation de valeurs

L'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs sera déterminé par l'expert externe en placements dans le cadre d'un examen de la capacité à assumer le risque. Le calcul est généralement effectué annuellement.

Un calcul a eu lieu au 31 décembre 2021 de nouveau pour vérification. S'agissant du placement de la fortune actuel, ce calcul fixe l'objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs à 20% des capitaux de prévoyance liés (niveau de sécurité de 99%, pour un horizon temporel de deux ans).

	31.12.2021	31.12.2020
Etat de la réserve de fluctuation de valeurs au 1.1.	85'783'329	61'772'844
Attribution à la charge du compte d'exploitation	<u>18'468'047</u>	<u>24'010'485</u>
Réserve de fluctuation de valeurs selon bilan	104'251'377	85'783'329
Objectif pour la réserve de fluctuation de valeurs	<u>128'000'000</u>	<u>133'000'000</u>
Déficit de la réserve	- 23'748'623	- 47'216'670

Stratégie de placement

Le Conseil de fondation définit les directives de placement, conseillé dans cette tâche par la société PPCmetrics AG, Zurich. La capacité à assumer le risque, les aspects démographiques et les pronostics en matière de liquidités sont des facteurs qui influent sur la stratégie de placement. A la fin de l'exercice, les marges stratégiques sont respectées dans toutes les catégories de placement.

Présentation des placements de la fortune par catégorie d'investissement

Placement de la fortune / répartition des risques

	Portfolio	Interne	UBS	Credit Suisse	Swisscanto Assetimmo Cité du Levant	Total 31.12.2021	Part effective	Stratégie
Catégorie de placement	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	%	%
Créances, compte courants								
Compte de régularisation actif	3'863'399	-	-	-	-	3'863'399	0.5%	---
Actifs issus de contrats d'assurance	34'531'592	-	-	-	-	34'531'592	4.6%	---
Liquidité / Marché monétaire CHF	-	17'496'618	28'964'096	-	-	46'460'715	6.2%	0 - 10%
Actions Suisse	-	-	55'362'686	-	-	55'362'686	7.4%	4 - 10%
Actions Etranger (hedged)	-	-	77'011'033	-	-	77'011'033	10.3%	6 - 14%
Actions Etranger Small Cap	-	-	22'921'863	-	-	22'921'863	3.1%	1 - 5%
Actions Marchés émergents	-	-	18'645'395	-	-	18'645'395	2.5%	1 - 5%
Obligations Suisse	-	-	259'179'708	-	-	259'179'708	34.7%	32 - 52%
Obligations Etranger (hedged)	-	-	40'517'622	-	-	40'517'622	5.4%	2.5 - 7.5%
Parts de fonds Immobilier	-	-	-	-	187'642'568	187'642'568	25.1%	20 - 36%
	38'394'991	17'496'618	502'602'403	187'642'568	187'642'568	746'136'580	100.0%	

Explication du résultat net des placements de la fortune

	Total 2020	Total 2021	Parts de fonds	Obligations Suisse	Obligations Etranger (hedged)	Actions Suisse	Actions Marchés émergents	Actions Etranger (hedged)	Actions Etranger Small Cap	Parts de fonds Immobilier
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des intérêts sur les avoirs en banque	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges d'intérêts sur les avoirs en banque	-117'060	-138'049	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit des intérêts sur compte courant employeur	8'319	987	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement Swiss Life	-	134	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement réalisés sur les placements	9'837'081	9'118'989	213'759	2'378'348	896'916	1'805'880	237'343	2'056'718	445'511	1'084'514
Bénéfices de cours non réalisés	16'714'686	28'759'427	-433'491	-8'154'706	-1'947'306	10'760'048	161'623	15'718'781	4'219'087	8'435'391
Pertes de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rendement immobilier	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de gestion du placement de la fortune										
Chiffres-clés des coûts en CHF pour les placements	-889'231	-921'766	-34'742	-6'162	-2'617	-1'185	-20'032	-2'208	-23'022	-831'798
Frais de gestion de la fortune Credit Suisse	-195'688	-206'553 *	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais Global Custody Credit Suisse	-44'158	-47'499 *	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de conseil en placements / Investment Contr.	-52'881	-49'380 *	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseil titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres frais bancaires	-8'613	-8'270 *	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net du placement de la fortune	25'252'457	36'508'018	-254'474	-5'782'520	-1'053'007	12'564'743	378'934	17'773'291	4'641'576	8'688'107

* Allocation sur des placements de la fortune isolés impossible

Frais de gestion des placements de la fortune

	31.12.2021	31.12.2020
Total des placements de la fortune (valeurs du marché)	711'601'502	694'492'997
dont:		
Placements «transparents»	711'601'502	694'492'997
Taux de transparence des coûts	100%	100%
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement	311'703	301'339
Somme de tous les chiffres-clés des placements collectifs en CHF figurant dans le compte d'exploitation	<u>921'766</u>	<u>889'231</u>
Total des frais de gestion de la fortune figurant dans le compte d'exploitation	<u>1'233'469</u>	<u>1'190'570</u>
En % des placements de la fortune transparents	0,17%	0,17%

Organes

Conseil de fondation

Délégués de l'employeur

Patrik Füeg, président
Karine Finck
Claude Kirschner
Thomas Metzger

Délégués des salariés

Daniel Berger
Priska Gautschi (jusqu'au 30.4.2021)
Simone Schaub-Oberholzer (à partir du 30.4.2021)
Marcel Kieseewetter
Ulrich Reinhard

Commission de coordination des placements

Claude Kirschner, président
Patrik Füeg
René Steiner
Dieter Neuschwander
Lukas Riesen, conseiller externe

Placements / Controlling/reporting

PPCmetrics AG, Badenerstrasse 6, 8021 Zurich

Gestion de patrimoine

Office de dépôt central

Credit Suisse, Zurich

Gestionnaire de fortune

Credit Suisse Asset Management - Fonds Money Market
Credit Suisse Asset Management - Obligations Suisse
Credit Suisse Asset Management - Obligations Etranger hedged
Credit Suisse Asset Management - Actions Suisse
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger hedged
Credit Suisse Asset Management - Actions Etranger Small Cap
Credit Suisse Asset Management - Actions Marchés émergents
Swisscanto Fondation de placement Immobilier
Assetimmo Fondation de placement Immobilier
Cité du Levant - Immobilier

Administration

Susanne Baumberger, responsable
Robert Bucher, administration

Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Expert en actuariat

Stephan Gerber, SLPS AG, Zentweg 13, 3006 Berne (jusqu'au 31.12.2021)
Elena Fehr, SLPS AG, General-Guisan-Quai 40, 8022 Zürich (à partir du 1.1.2022)

Organe de surveillance

Office pour la prévoyance professionnelle et la surveillance des
Fondations du canton d'Argovie (BVSA)

Examen actuariel

L'examen actuariel est effectué tous les ans par les experts en actuariat en fin d'année civile, c'est-à-dire au jour d'établissement du bilan. Madame Elena Fehr, SLPS AG à Berne, a remis son rapport concernant le bilan actuariel au 31 décembre 2021 le 28 février 2022 et constate que la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke offre toute la sécurité requise pour honorer les engagements actuariels contractés.

Les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations ainsi qu'au financement sont conformes aux prescriptions légales.

La Fondation de prévoyance en faveur du personnel de Feldschlösschen Getränke n'est pas en découvert au sens de l'art. 44 OPP2.

Rapport de l'organe de révision

La société Ernst & Young SA, Berne (organe de révision) a contrôlé la conformité à la loi des comptes annuels, de la gestion, des placements de la fortune et des comptes de vieillesse de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen Getränke pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Cet examen indique une parfaite conformité avec la législation helvétique, l'acte de fondation et les règlements en vigueur. L'organe de contrôle a recommandé l'approbation des comptes annuels.

Votre interlocutrice pour tout renseignement supplémentaire:

Susanne Baumberger
Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe
4310 Rheinfelden
N° de téléphone 058/123 48 44 / susanne.baumberger@fgg.ch

www.pvs-feldschloessen.ch